



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/16090
27 octobre 1983
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

UN LIBRARY

OCT 27 1983

UN/SA COLLECTION

LETTRE DATEE DU 25 OCTOBRE 1983, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU BELIZE AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint le texte d'une déclaration de
Exc. M. George Price, premier ministre et ministre des affaires étrangères du
Belize, exposant la position du Belize sur la situation à la Grenade, et vous prie
de bien vouloir la faire distribuer comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Robert Anthony LESLIE

Annexe

POSITION DU GOUVERNEMENT BELIZIEN SUR LA SITUATION A LA GRENADÉ

Le Gouvernement bélizien condamne le meurtre insensé de M. Maurice Bishop, premier ministre de la Grenade, de membres de son Cabinet et de dirigeants de l'Union; il déplore la disparition de cet homme d'Etat des Caraïbes et les souffrances du peuple grenadin.

A la réunion d'urgence qu'ils ont tenue à la fin de la semaine dernière à la Trinité-et-Tobago, les chefs de gouvernement des 12 pays des Caraïbes ont décidé de recourir à la procédure de suspension de la Grenade en tant que membre de la Communauté des Caraïbes. Pour sa part, l'Organisation des Etats des Caraïbes orientales a décidé d'imposer avec effet immédiat des sanctions commerciales et économiques contre la Grenade.

Pour ce qui est de la question de l'intervention militaire, quatre pays - les Bahamas, le Belize, le Guyana et la Trinité-et-Tobago - se sont déclarés opposés à l'appel à l'invasion de la Grenade.

Le Gouvernement bélizien réaffirme sa prise de position contre l'intervention militaire à la Grenade et demeure un partisan convaincu des principes de la non-intervention dans les affaires intérieures des autres Etats, du non-recours à la force et du respect du droit à l'autodétermination.

Le Gouvernement bélizien exprime ses graves réserves et sa profonde préoccupation devant l'intervention armée entreprise à la Grenade et demande la cessation immédiate de cette intervention et le retrait de la Grenade des troupes d'invasion; il invite tous les Etats intéressés à respecter de la façon la plus stricte la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Grenade afin d'assurer le retour rapide à une situation normale dans cette nation soeur des Caraïbes.
